



Genève, le 16 mai 2019  
Aux représentant-e-s des médias

## Communiqué du département de la sécurité, de l'emploi et de la santé

### Rapport d'activité 2018 de l'organe de médiation de la police: analyse et perspectives

**Avec 101 sollicitations au cours de l'année 2018, nécessitant l'ouverture de 62 dossiers, l'organe de médiation de la police (OMP) confirme l'utilité de la médiation comme méthode alternative de règlement des conflits entre la police et la population.**

A 101 reprises, l'OMP a été saisi directement par des citoyen-ne-s ou à travers des doléances reçues et transmises par la commandante de la police. Dans 62 cas, l'affaire a nécessité l'ouverture d'un dossier, les autres demandes ayant pu être réorientées ou n'entraient pas dans les compétences de l'OMP.

De manière générale, et dans la plupart des cas, ce n'est pas tant la sanction qui est contestée, mais bien l'aspect relationnel, le contexte ou encore le contenu du rapport de contravention qui a été dressé. Ainsi, le fait de se rencontrer à l'OMP permet de revenir sur l'évènement de manière plus apaisée, hors du contexte et les explications permettent la plupart du temps aux citoyen-ne-s de mieux comprendre ce qui leur est arrivé et de ne pas remettre en question leur confiance générale dans la police.

L'élargissement des compétences de l'OMP aux agent-e-s de la police municipale (APM) n'a pas provoqué d'augmentation significative du nombre de dossiers traités puisque seules quatre affaires les ont concernés, dont deux initiées par des APM eux-mêmes et visant à tenter de régler des conflits avec des citoyen-ne-s.

Confidentiel, indépendant et neutre, l'OMP a pour mission à la fois de prévenir des conflits entre la population et la police, mais aussi de les régler en utilisant les outils de médiation à sa disposition. La rapidité de l'intervention et la participation régulière des policiers ont permis d'augmenter de manière significative le nombre de médiations.

#### [Rapport d'activité 2018](#)

*Pour toute information complémentaire :*

*M. Mauro Poggia, conseiller d'Etat, par l'intermédiaire de M. Laurent Paoliello, direction de la coopération et de la communication, DSES, T. 079 935 86 75.*

*Mme Fabienne Bugnon, médiatrice principale, organe de médiation de la police, DSES, 022 327 92 80 ou 079 346 51 09, [mediation.police@etat.ge.ch](mailto:mediation.police@etat.ge.ch)*